



**SYNDICAT de l'ENCADREMENT de la JEUNESSE et des SPORTS
UNSA-éducation**

**AUDIENCE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
AVEC LES FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS JEUNESSE ET SPORTS**

.....

Présents :

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse :

Jean-Michel BLANQUER : Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) ;
Gabriel ATTAL : Secrétaire d'État auprès du MENJ ;

Fanny ANOR : directrice de cabinet de Gabriel ATTAL ;
Isabelle BOURHIS : conseillère sociale, partenariats et vie scolaire de Jean-Michel BLANQUER ;

Marie-Anne LÉVÊQUE : Secrétaire Générale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SGMEN) ;
Céline KERENFLEC'H : chargée de mission SGMEN ;
Pierre OUDOT : adjoint au DJEPVA.

Organisations syndicales :

UNSA-éducation : Frédéric MARCHAND, secrétaire général ;
SNAPS (UNSA-éducation) : Tony MARTIN ;
SEP (UNSA-éducation) : David DURAND ;
A&I (UNSA-éducation) : Yves PAPLORAY ;
SEJS (UNSA-éducation) : Philippe BAYLAC.

CFDT : Séverine RONDEL et Éric BYHET (notamment).

SNEP FSU : Gwenaëlle NATTER.
EPA-FSU : Marie-Christine BASTIEN.

CGT : Pascale FORETZ.

Solidaire : Théo CONTIS.

Jean-Michel BLANQUER

Merci de votre présence.

En vous voyant, je me souviens des premiers temps (cf en particulier l'audience du 10 juillet 2018), de ce que vous m'aviez dit sur les espoirs suscités par un rapprochement de JS avec l'EN.

Depuis, tout un travail administratif a été mené.

L'esprit de ce travail est de réinventer une nouvelle vision des temps de l'enfant au XXIème siècle, une meilleure articulation des temps scolaire, péri et extra-scolaire... Je veux que la société française s'imprègne de cet esprit-là. D'où l'importance du plan mercredi, du droit aux vacances, du temps périscolaire... Cela participe d'une vision profondément sociale.

L'important est d'instituer dans un grand ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse un ancrage administratif qui s'inscrive dans la durée et dépasse la mandature de ce gouvernement. Un élément important de cet ancrage a été la fusion des corps d'inspection générale.

Il faut faire du « Jean ZAY du XXIème siècle », régénérer cet état d'esprit. Il faut inventer l'éducation populaire du XXIème siècle, en moderniser le fond, la forme et l'image, comme y invite le rapport du CESE sur le sujet.

Cela est très important dans une société individualiste et hyper technologique qui induit que les enfants sont beaucoup moins en contact avec la nature, pratiquent beaucoup moins d'activités sportives...

Ceci dit, il faut en tirer les conséquences institutionnelles et territoriales. Cela a été fait après de longues discussions interministérielles.

Une autorité hiérarchique doit être conférée aux recteurs. Cependant, les préfets restent dans l'organisation. Ils gardent une autorité fonctionnelle notamment pour la mise en œuvre des politiques interministérielles. Une juste répartition doit être trouvée entre ce qui relève des états-majors et de la mise en œuvre opérationnelle. « Il ne faut pas plus de barreaux que de rameurs ».

Enfin, il faut éviter les cloisonnements et impulser un investissement des personnels EN sur les thèmes de la continuité éducative. Par exemple, des synergies sont à trouver entre EPS et sport. Autre exemple, les IEN doivent être mobilisés sur le plan mercredi. Il faut un esprit d'équipe entre les différents personnels (JS et EN) au service des enfants et du service public à rendre.

Ceci est un moment charnière, l'avant dernière étape de cette réforme.

Gabriel ATTAL

Nous savons d'où nous venons (interrogations sur l'avenir du réseau JS...) et où nous voulons aller (mise en cohérence des temps des enfants et des jeunes, faire vivre la citoyenneté et la démocratie dans les associations...).

Il existait une possibilité de disparition du réseau JS. Jean-Michel BLANQUER et moi nous sommes beaucoup mobilisés pour éviter cette disparition.

Maintenant, la question est : « comment on y va ? » Derrière cette question, il y en a mille autres : « où je serai, avec qui, quel chef, quelles missions ? »

Deux missions d'inspection générale ont été initiées sur la formation certification ainsi que sur la construction et l'organisation des futurs services. Elles doivent aider à apporter des réponses à ces interrogations. Ces deux missions d'IG échangeront bientôt avec les organisations syndicales (OS).

Réaction des fédérations syndicales

UNSA-éducation (Frédéric MARCHAND)

Merci pour cette réunion demandée déjà depuis quelque temps.

Pour l'UNSA-éducation, les enjeux de cette réforme consistent à :

1. Réussir le pôle éducatif JS avec l'ensemble des personnels concernés par ce champ (CTS et personnels administratifs, y compris celles et ceux qui avaient opté pour les affaires sociales). L'UNSA-éducation appelle le SGMEN à une grande vigilance sur le transfert des effectifs ;
2. Maintenir le réseau dans son identité jeunesse et sports et éviter tout risque d'absorption. Se joue la question des missions (l'UNSA-éducation demande à être auditionné par les missions d'IG en cours). On ne peut pas être uniquement centré sur le SNU. JS et EN peuvent mettre en œuvre des synergies (par exemple entre EPS et sport) mais en gardant chacun leur identité ;
3. Mettre en œuvre un accompagnement des agents et leur exposer avec clarté ce qui va se passer ;
4. Définir un cadrage national afin d'éviter une modularité excessive d'un territoire à l'autre. Qu'en est-il par exemple de la situation bretonne qui apparaît préoccupante ? Pour la préfiguration, ce sont bien le SGMEN et le MEN qui doivent piloter ;
5. S'interroger sur le niveau départemental pour éviter une fusion intégration complète dans les DSDEN ;
6. Obtenir des clarifications sur les conséquences indemnitaires du transfert des agents et le calendrier.

SGEN CFDT

- Favorable à une inter ministérialité de projet (politiques JS en lien avec une politique éducative au sens large) ;
- Pas demandeur du changement de périmètre institutionnel ;
- Demande de procéder à la revue des missions avant le transfert des effectifs ;
- Ne souhaite pas perdre le lien avec la cohésion sociale (lutte contre la pauvreté, obligation de formation jusqu'à 18 ans...) ;
- Trouver un juste positionnement afin de préserver l'identité JS sans que cela soit un frein à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Demande un protocole RH pour le transfert des agents du SGMAS au SGMEN.

ESU

- Rejoint l'UNSA sur de nombreux sujets ;
- Demande un comité de suivi de l'OTE JS associant les OS ;
- Demande la création d'instances de dialogue social spécifique JS au plan local ;

- Demande une affectation des personnels des actuels services déconcentrés dans les DRAJES ;
- Demande que l'on s'appuie davantage sur l'expertise des agents, leurs spécialités (cf CEPJ), plutôt que l'on recourt à des dispositifs ;
- Demande une vigilance sur le domaine formation, certification, emploi ;
- Demande une clarification de la ligne managériale et du rôle des différents acteurs qui la composent (préfets, recteurs, DRAJES, ANS...).

CGT

- Est d'accord avec l'UNSA et la FSU ;
- Tient au lien étroit et indissociable entre jeunesse et sports ;
- Demande l'affectation des personnels JS au niveau régional sous l'autorité des recteurs, pas des DASEN
- Demande une organisation qui s'appuie sur les spécialités (cf CEPJ).

Solidaire

Demande des clarifications sur :

- La ligne hiérarchique pour les échelons régionaux et départementaux ;
- La situation des pôles formation certification emploi ;
- Les missions menées hors SNU ;
- Le calendrier asynchrone par rapport à celui des futures directions de la cohésion sociale, de l'insertion du travail et de l'emploi. Les préfigureurs des DRAJES auraient dû être nommés en septembre. Ce n'est toujours pas le cas fin octobre.

Puis, à l'invitation de Jean-Michel BLANQUER, Marie-Anne LÉVÊQUE (SGMEN) présente les grandes lignes de la réforme.

Marie-Anne LÉVÊQUE (SGMEN)

1. Il est urgent d'informer rapidement les personnels. Cela devrait être fait d'ici fin octobre ;
2. Le calendrier, très serré, comporte deux temps :
 - a. 1^{er} juin 2020 : les services JS basculent vers les rectorats et DSDEN. Les préfigureurs DRAJES seront désignés en fin de semaine ;
 - b. 1^{er} janvier 2021 : transfert budgétaire (au plus tôt à cette date) et réorganisation de l'administration centrale.
3. « Les personnels JS seront accueillis à bras ouverts » ;
4. Le transfert aux services régionaux et départementaux se fait à « isomissions ». A la fin de l'audience, il est confirmé que ce transfert inclut la vie associative ;
5. Les services régionaux passent sous l'autorité hiérarchique des recteurs, les services départementaux, sous l'autorité des DASEN. Il est exposé que Matignon refuse un réseau JS séparé. En revanche, les services JS (cadres supérieurs, compétences métiers, missions interministérielles...) ont des caractéristiques très différentes de celles des services EN. Il faut préserver cette identité : il y aura donc un service JS bien identifié dans les rectorats et un service JS bien identifié dans les DSDEN. Les délégués régionaux académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports seront sur emploi DATE. Le statut des « chefs » des services JS au niveau départemental reste à

préciser. L'ajout des effectifs JS au DSDEN est important. Ils constitueront 17% des effectifs des DSDEN ;

6. Les préfets de région et de département gardent une autorité fonctionnelle en tant que de besoin sur les sujets sur lesquels ils sont compétents. Une cartographie fine sur ce qui relève ou non de l'autorité des préfets sera effectuée d'ici fin novembre ;
7. Tous les personnels JS (3000 hors CTS) ont vocation à être repris en gestion par la DRH du MEN. La question se pose pour les personnels non JS qui interviennent sur des missions JS ;
8. Les personnels JS seront bénéficiaires du protocole RH du SGMAS ;
9. Un comité technique ministériel spécifique à JS sera maintenu. L'institution d'instances de dialogue social spécifiques à JS dans les services déconcentrés est en cours de réflexion ;
10. Sur la modularité, le « pacte breton » prévoit un transfert réduit au conseil régional en matière de jeunesse (1 ETP), plus large en matière sportive.

SEJS

- Partage l'ambition éducative de Jean-Michel BLANQUER et la nécessité de renforcer les synergies en matière de co éducation ;
- Demande une organisation en cohérence et à la hauteur pour concourir à la réussite de cette ambition. Il demande des services JS bien identifiés et forts avec à leur tête des managers disposant de compétences métiers avérées et d'un positionnement fort ;
- Insiste sur l'importance des services départementaux JS, services de proximité essentiels pour la mise en œuvre des politiques publiques JS au plus près des territoires et au bénéfice des acteurs et du public (bénévoles, élus de terrain, pratiquants, jeunes) souvent peu ou pas experts et professionnalisés. Ces services doivent être spécifiques, visibles, bien identifiés et dirigés par des managers dotés d'un positionnement et de compétences métiers idoines et reconnus.

Jean-Michel BLANQUER

- Est admiratif de l'action des personnels JS ;
- La départementalisation est une option clairement prise. Il ne souhaite pas une administration d'état-major, mais une administration d'action à l'échelle départementale et infra départementale. C'est l'échelon du pragmatisme et du temps de l'enfant. L'impulsion départementaliste doit permettre de développer les synergies entre les personnels et de travailler avec les acteurs locaux, en particulier les conseils départementaux.

EPA-FSU

- Demande une affectation des personnels JS en DRAJES (position de l'intersyndicale JS) ;
- La position du SEJS n'est pas celle de la FSU.

CGT

La position du SEJS n'est également pas celle de la CGT.

Gabriel ATTAL

Des modalités de suivi de la réforme de l'OTE seront proposées après concertation avec le Ministère des Sports d'ici 48 heures.